

médicaments et effets iatrogènes

en médecine vétérinaire

Le médicament n'est pas un produit de consommation ordinaire. Sa mise sur le marché et sa distribution font l'objet d'un encadrement réglementaire strict au regard des risques associés à son utilisation.

Le médicament est un des outils essentiels du vétérinaire dans sa pratique quotidienne pour prévenir et/ou soigner. Malgré son utilisation quotidienne et parce qu'il n'existe pas de médicaments dépourvus d'effets secondaires, le vétérinaire doit rester vigilant et garant de son bon usage.

- En médecine humaine, la pharmacie clinique est attachée à l'exercice du pharmacien en milieu hospitalier.
- En médecine vétérinaire, elle fait partie intégrante de l'exercice du vétérinaire s'agissant d'optimiser les choix thérapeutiques, la dispensation et l'administration des médicaments à l'animal. L'objectif est d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la précision selon laquelle les médicaments doivent être utilisés et donc de prévenir, limiter ou contrôler le risque iatrogène.
- Après avoir rappelé quelques grandes définitions, nous indiquons les circonstances d'apparition des effets iatrogènes et les principaux médicaments concernés en médecine vétérinaire.

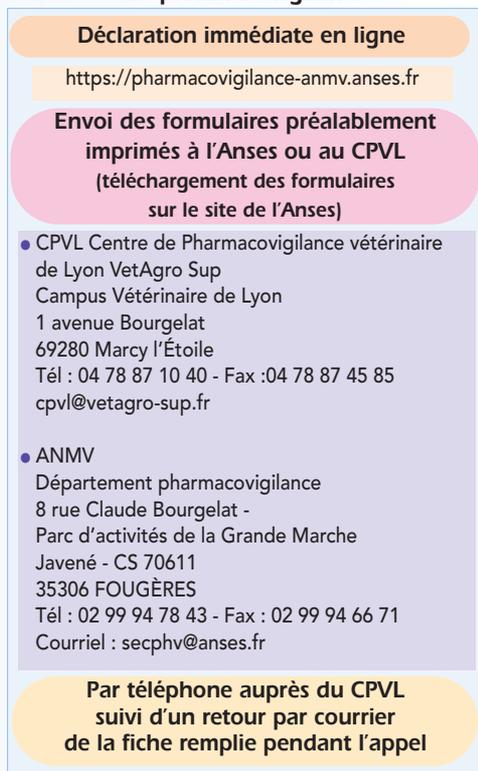
IATROGÉNIE, ERREURS MÉDICAMENTEUSES

- La déclaration des événements indésirables graves et/ou inattendus survenus chez l'animal et liés aux produits de santé est une obligation du vétérinaire (Article R 5141 CSP)

NOTE

* cf. l'article "Iatrogénie médicamenteuse chez les carnivores domestiques", de C. Hugnet, M. Hugnet, X. Pineau, S. Queffélec, F. Buronfosse-Roque dans ce numéro.

Figure 1 - Les modalités de déclaration de pharmacovigilance



qui doit la réaliser auprès de l'Anses ou du Centre de Pharmacovigilance Vétérinaire de Lyon*. Les modalités de déclarations sont rappelées à la **figure 1**.

- Un effet indésirable est grave lorsqu'il entraîne la mort, ou qu'il est susceptible de mettre la vie en danger, de provoquer des symptômes permanents ou prolongés, de se traduire par une anomalie ou par une malformation congénitale, ou de provoquer un handicap ou une incapacité importante chez l'animal traité.
- L'effet indésirable inattendu (qu'il soit grave ou non) est un effet indésirable dont la nature, la gravité ou l'effet ne concordent pas avec les mentions du résumé des caractéristiques du produit défini.
- L'iatrogénie médicamenteuse peut résulter d'un effet indésirable, grave ou inattendu, d'un mésusage ou d'une erreur médica-

Caroline Prouillac¹
Christophe Hugnet²

¹Laboratoire Pharmacie - Toxicologie
VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon
1 avenue Bourgelat
69280 Marcy L'Étoile

²Clinique Vétérinaire des Lavandes
Quartier Boulagne - BP 54
26160 La Bégude de Mazenc

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques d'apparition des effets iatrogènes.
- Savoir identifier les mésusages.

Définitions

■ **Iatrogénie** : D'un point de vue étymologique, le terme iatrogénie tire son origine du grec "iatros" = médecin et "génos" = origine, causes. L'iatrogénie médicamenteuse fait référence à toute affection ou réactions, événements ou accidents indésirables pour l'animal consécutifs à l'administration d'un ou plusieurs médicaments. Ce phénomène est lié tant aux effets propres des médicaments concernés qu'au contexte et aux modalités de leur utilisation [15].

■ **L'effet indésirable** : une réaction nocive et non voulue, se produisant aux posologies normalement utilisées chez l'animal pour la prophylaxie, le diagnostic ou le traitement d'une maladie ou pour la restauration, la correction ou la modification d'une fonction physiologique (Article R 5141-92 CSP).

CANINE - FÉLINE

■ **Crédit Formation Continue** :
0,05 CFC par article